

DEPARTEMENT
DU PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE LENS

VILLE DE
LOISON-SOUS-LENS

Tél : 03.21.13.03.48



REPUBLIQUE FRANCAISE

Envoyé en préfecture le 17/12/2025

Reçu en préfecture le 17/12/2025

Publié le

ID : 062-216205237-20251217-DEL_2025_101-DE

SLO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mil Vingt Cinq, le 15 décembre
Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances,
Sous la Présidence de Monsieur Daniel KRUSZKA, Maire,
En suite de convocation en date du 5 décembre,
Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie,
Etaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception des conseillers excusés
suivants :

- Madame Khadija LANNABI donne procuration à Madame Maryline KUCHARSKI
- Monsieur Robert UNTERFRANC donne procuration à Monsieur Jean-Rémy FERRANT
- Madame Aline KUJAWINSKI donne procuration à Madame Marie-Hélène MARLIER
- Madame Corinne LEFEBVRE donne procuration à Madame Françoise TOULOUSE
- Madame Sabrina TROLET donne procuration à Madame Micheline MAYEUX
- Madame Naséra BENSLIMANE donne procuration à Monsieur David GUIDÉ
- Monsieur Jean-Marc FAUVERGUE, absent

Madame Catherine WILLE est désignée secrétaire de séance.

**Objet : Renouvellement du contrat colonie avec la Caisse d'Allocations Familiales –
période 2026-2027**

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal que la Caisse d'Allocations Familiales favorise l'accès aux vacances des enfants et des adolescents par le biais du Contrat Colonie.

Ce contrat constitue une aide de cofinancement accordée aux municipalités qui prennent en charge l'organisation du séjour.

L'aide est égale à 50% de la dépense nette municipale, après déduction de l'Aide aux temps Libres.

Que le contrat colonie renouvelé pour 2024 et 2025, arrivé à échéance, est basé sur 45 places.

Que dans le cadre du renouvellement du contrat pour 2026-2027, la CAF sollicite les Communes afin de savoir si elles souhaitent augmenter le nombre de places financées.

Que suite aux effectifs de Centre Animation Jeunesse Loisonnais,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

↳ **Vote à l'unanimité**

Envoyé en préfecture le 17/12/2025

Reçu en préfecture le 17/12/2025

Publié le

ID : 062-216205237-20251217-DEL_2025_101-DE

S²LO

- De maintenir le même nombre de places financées que lors du précédent renouvellement, soit 45 places.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le renouvellement du conventionnement avec la Caisse d'Allocations Familiales sur le développement des séjours enfants pour la période 2026-2027, ainsi que tout autre document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Loison-sous-Lens, le 16 décembre 2025



Le Maire,

Daniel KRUSZKA